



Les 3 Tours de Vermenton

5^{ème} Open de Vermenton - Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Le weekend des 28-29 septembre 2024, le club d'échecs Les Trois Tours de Vermenton organise son 5^{ème} Open, **ouvert à tout licencié** pour la saison en cours à la FFE, ainsi qu'à tout titulaire d'un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé au club Les Trois Tours de Vermenton. Les joueurs n'ayant aucun classement recevront au début du tournoi un Elo estimé selon leur catégorie d'âge.

Article 2 : Homologation

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs et par la Fédération Internationale des Échecs.

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.8) se font au système suisse (néerlandais). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées lors du 93^{ème} Congrès à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement **Elo FIDE de novembre 2024**.

Article 3 : Tournoi

La cadence de jeu est de **60 min. + 30 s.** par coup ; le tournoi se joue en **5 rondes**.

L'arbitre principal est Mickaël BOILEAU (AFO2), secondé par Éric Besnard et Jean-Louis Lalande (stagiaires AFO1).

La **notation des coups est obligatoire** pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil : samedi 28 septembre **dès 09 h 00**

→ Paiement puis enregistrement

Clôture des inscriptions : samedi **10 h 15**

→ Ronde 1 : samedi **10 h 30**

→ Tombola ouverte à tout inscrit : **14h00**

→ Ronde 2 : samedi **14 h 15**

→ Ronde 3 : samedi **17 h 15**

→ Ronde 4 : dimanche **10 h 00**

→ Tombola ouverte à tout inscrit : **13h45**

→ Ronde 5 : dimanche **14 h 00**

Remise des prix : dimanche 29 septembre à **17 h 00**

Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de **30 min. de retard** sera déclaré forfait pour la ronde en cours.

Article 5 : Inscription

Les droits d'inscription se montent à **15 €** pour les adultes et à **10 €** pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs MI et GMI, ainsi qu'à partir du 3ème inscrit d'une même famille. Le règlement par chèque s'établit à l'ordre de « Les 3 Tours de Vermenton ».

Article 6 : Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le « **Buchholz tronqué** » puis le « **cumulatif** » puis la « **performance** ».

En cas de cumul possible, **un seul prix sera remis**, celui de plus haute valeur pécuniaire dans la liste suivante :

- | | |
|--|--|
| → 1 ^{ère} place = 150€ + coupe | → Meilleure Féminine = 25€ + médaille |
| → 2 ^{ème} place = 100€ + coupe | → Meilleur Jeune = 20€ + médaille |
| → 3 ^{ème} place = 50€ + coupe | → Meilleur Ancien = 20€ + médaille |
| | → Meilleur Écolier = 15€ + médaille |

Tous les prix, attribués à la place réelle, sont **garantis dès qu'il y a au moins 30 inscrits** à la compétition. Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Est considéré comme :

- "Jeune" tout(e) inscrit(e) qui appartient au maximum à la cat. d'âge Junior (< **20 ans**) pour la saison en cours.
- "Ancien" tout(e) inscrit(e) qui appartient au minimum à la cat. d'âge Senior+ (**≥ 50 ans**) pour la saison en cours.
- "Écolier" tout(e) inscrit(e) qui est scolarisé(e) en école **primaire** pour la saison en cours.

Article 7 : Dispositions particulières

- Une **nulle** par accord mutuel ne peut être convenue qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier, après **au moins 20 coups** ; sinon la partie pourra être comptée perdue pour les 2 joueurs.
- Chaque inscrit peut prendre **1 bye dans les 3 premières rondes**, à savoir ne pas être apparié pendant une ronde en marquant ½ point ; il devra absolument **prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente**.
- Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer **le résultat de la partie** à la table d'arbitrage.
- Pour être prise en compte, une **erreur à la ronde r** doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2.
- On considérera qu'un **joueur absent** sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Droit à l'image

En inscrivant leurs **enfants mineurs** (ou ceux dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou tuteurs) autorisent le club d'Échecs des 3 Tours de Vermenton à publier, dans le cadre de sa communication ou d'articles de journaux, les **photos ou vidéos** sur lesquelles pourraient apparaître leurs enfants joueurs.

Article 9 : Commission d'appel

La commission d'appel (cf. annexe) sera constituée avant la 1ère ronde, en respectant la composition suivante : 1 représentant du corps arbitral / 1 représentant de l'équipe d'organisation / 1 représentant des joueurs.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant **continuer la partie** en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : Compléments

- Sans la permission de l'arbitre, un joueur **ne peut quitter la zone de jeu s'il est au trait**, ni le lieu de la compétition s'il est en cours de partie.
- Sitôt sa feuille de partie remise à l'arbitre, tout joueur doit quitter la zone de jeu pour le reste de la ronde.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné. Une **tenue correcte** est exigée.
- Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Dans la zone de jeu, sont **interdits tous les appareils électroniques** (ordinateur portable, téléphone portable, tablette, montre connectée, etc.) ; seuls les appareils d'assistance sont autorisés.
 - L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne 1 avertissement écrit et la **perte de la partie**.
 - **Tout son émis** (sonnerie, alarme, vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
 - Il est toléré d'avoir, hors zone de jeu, un appareil électronique complètement éteint, s'il est rangé dans un sac se trouvant dans le lieu de la compétition, **à l'exclusion des toilettes**.
 - Si l'arbitre a des **souçons de tricherie** envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre (Art 11.3.3 des règles du jeu).
- Il est strictement **interdit de fumer** à l'intérieur du bâtiment abritant la compétition.
- Les joueurs doivent respecter la Charte des joueurs FFE et le code de l'éthique FIDE sous peine de sanctions.
- Tout contrevenant recevra **1 avertissement**. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'inscription des joueurs au tournoi implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect implique de facto l'exclusion du fautif.

L'Arbitre principal : Mickaël BOILEAU

L'Organisateur : Éric BESNARD



ANNEXE - COMMISSION D'APPEL

- Représentant du corps **arbitral** —>
- Représentant de l'**organisation** —>
- Représentant des **joueurs** —>